



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
National Contracting Services
220 – 4th Avenue S.E., Suite 720

**RÉVISION 004 DANSVITATION À
SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
Parks Canada Agency
National Contracting Services
220 – 4th Avenue S.E., Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Voie de dépasement de la route 16 – Parc national du Canada Jasper	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0406/A	Date : 15 janvier, 2020
Amendment No. - N° de modification : 004	
Client Reference No. - N° de référence du client : 105706	
GETS Reference No. N° de reference de SEAG : PW-19-00900262	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 2:00 PM On - le : 21 janvier, 2020	Time Zone - Fuseau horaire MST
F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Brinthan Balakumar	
Telephone No. - N° de telephone : 587-832-1894	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893
Email Address – Courriel : Brinthan.balakumar@canada.ca	
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : See Herein	
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	
Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Amendement 004

La présente modification vise à diffuser les questions reçues par courriel et à y répondre.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1) Le ministère des Transports de l'Alberta ne dispose pas de poteaux ronds approuvés. Est-ce que ces poteaux indicateurs doivent être des poteaux de type Gardner ou d'un autre type?

R1) Ces poteaux indicateurs doivent être en bois. Veuillez consulter la modification n° 3.

Q2) Est-ce que les panneaux de signalisation routière permanents doivent porter l'inscription Parcs Canada en revêtement en poudre de couleur verte à l'arrière et sur les côtés?

R2) Non, veuillez consulter le point 2.1.2 à la section 10 14 53 de la spécification.

Q3) Le ministère des Transports de l'Alberta exige que les panneaux de signalisation sur la route 16 soient surdimensionnés. Est-ce que les panneaux de signalisation qui se situent dans les limites des parcs doivent également être surdimensionnés?

R3) Ces panneaux ne doivent pas être surdimensionnés.

Tableau des prix unitaires – Article de soumission 1 – Enlèvement du revêtement bitumineux a) Fraisage sur profondeur partielle – la quantité prévue est de 6 600 m².

Q4) Les dessins indiquent un fraisage et une incrustation de 50 mm (largeur minimale de 0,5 m) pour la longueur de l'élargissement, ce qui représenterait environ 2 135 m x 0,5 m = 1 067,5 m². Où se trouve la quantité restante de revêtement bitumineux à enlever (6 600 – 1 067,5 = 5 532,5)?

R4) Veuillez consulter les feuilles C101 à C104 des dessins publiés pour l'appel d'offres pour connaître l'étendue de la zone de fraisage et d'incrustation.

Q5) Le point 1.2.2 Measurement and Payment Procedures (procédures de mesure et de paiement) de la section 02 41 13 de la spécification indique que le paiement par mètre carré pour l'enlèvement du revêtement bitumineux est le même pour la profondeur partielle et la profondeur complète. Cet article pourrait-il être divisé en deux articles, soit un pour l'enlèvement sur la profondeur partielle de 50 mm, et un pour l'enlèvement sur la profondeur complète jusqu'à 400 mm?

R5) Non.

Q6) S'il est requis de découper à la scie le revêtement bitumineux pour procéder à son enlèvement, de quelle façon ces travaux seront-ils payés?

R6) Aucun découpage à la scie n'est prévu. Si le représentant ministériel exige de découper le revêtement à la scie, ces travaux seront payés sous l'article 3, Coûts principaux, de la section montant forfaitaire.

Tableau des prix unitaires – article de soumission 4 – Excavation de route et de fossé de drainage a) Décapage pour élimination et déblai de rebuts – la quantité prévue est de 8 980 m³.

Q7) Pourriez-vous fournir une répartition de la quantité prévue pour le décapage et de la quantité prévue pour le déblai de rebuts?

R7) Veuillez consulter les coupes transversales des plans et le point 1.3 de la section 31 24 13 de la spécification.

Q8) Parcs Canada possède-t-il un site sur place pour l'élimination des déblais de rebuts ou est-ce que les déblais doivent être transportés hors site?

R8) Veuillez consulter la section 31 24 13 de la spécification.

Tableau des prix unitaires – article de soumission 7 – Stationnement a) Traçage de lignes

Q9) Le point 1.3.4 Measurement and Payment Procedures (procédures de mesure et de paiement) de la section 32 17 23 de la spécification indique que le retrait des lignes existantes est accessoire. Pourriez-vous indiquer le nombre de lignes à enlever dans le cadre de ce projet (ces indications ne sont pas claires sur les dessins)?

R9) Veuillez consulter les feuilles C101 à C104 et C401 et C402 des dessins publiés pour l'appel d'offres pour connaître l'étendue de l'enlèvement des lignes existantes.

Tableau des prix unitaires – article de soumission 9 – Mise en place de terre végétale sur les talus finis a) Mise en place des sols décapés et de la terre végétale – la quantité prévue est de 2 030 m³.

Q10) Le point 3.3 Screening of Stripping Material (tamisage des matériaux décapés) de la section 32 91 19 de la spécification indique que les sols décapés doivent être tamisés. Devrons-nous également tamiser la terre végétale avant de la mettre en place?

R10) L'exigence concernant le tamisage a été supprimée de la spécification. Veuillez consulter la modification n° 3.

Q11) Les dates indiquées au point 1.4.2.6 de la section 01 14 00 de la spécification ne concordent pas au calendrier de 2020; veuillez modifier ces dates en conséquence.

R11) Le point 1.4.2.6 a été révisé. Veuillez consulter la modification n° 3.

Q12) Le point 1.2.4 de la section 01 32 16 de la spécification précise que la semaine de travail est du lundi au samedi; veuillez confirmer s'il est interdit à l'entrepreneur de travailler les dimanches.

R12) Veuillez consulter la modification n° 3, 1.4.1 de la section 01 14 00 de la spécification.

Q13) Le dessin C302 présente les détails de deux ponceaux. À quelle installation les détails de ces ponceaux s'appliquent-ils?

R13) Veuillez consulter les feuilles C101 et C103 des dessins publiés pour l'appel d'offres pour connaître les endroits où les ponceaux doivent être remplacés et prolongés.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.